

TAUATI FERRY Swimrun 2026

RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 22 décembre 2025

Organisé par La MOZteam le dimanche 24 mai 2026

Facebook/Instagram : Swimrun.moorea

Article I. Dispositions générales

La MOZteam organise **Le TAUATI FERRY Swimrun 2026** le dimanche 24 mai 2026 sur l'île de Moorea.

Le TAUATI FERRY Swimrun est un évènement fédéral organisé sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI). L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs selon la réglementation sportive de la FTTRI.

Avant tout, le Swimrun est une épreuve basée sur le partage, la convivialité et l'esprit d'équipe. La course en binôme est la clé de voûte de ce sport. Courir en équipe confronte chacun et chacune non seulement avec ses propres limites, mais aussi celles du partenaire. La notion d'entraide devient alors essentielle. La course se fait sans assistance. Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation. Tout le matériel utile à la natation doit être porté lors de la course à pied, et vice versa.

Article II. Avertissements

Ce règlement et tous les détails de la course sont disponibles sur le site internet www.lamozteam.com.

Tout compétiteur, en prenant part à la course, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Il est de sa responsabilité de vérifier jusqu'au jour de la course si des évolutions ou amendements y ont été apportés.

Dans le cas d'un jugement administratif ou technique dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de la course sera finale.

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance agréée par la Fédération Tahitienne de Triathlon. Les participants bénéficient des garanties en responsabilité civile liées à leurs licences fédérales ou journalières.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive. Il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé, ou par un matériel en mauvais état.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives), aucun remboursement ne pourra être effectué. Cependant La MOZteam, organisateur de l'évènement, essaiera toujours de proposer une solution équitable.

Faites preuve de respect envers les résidents si vous vous entraînez ou reconnaissez le parcours avant la course. Certaines zones sont sensibles d'un point de vue environnemental ou d'un point de vue sécurité. La traversée des baies est par exemple déconseillée en dehors de la course.

DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant consent à ce que La MOZteam utilise les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à mozteamch@gmail.com.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Contacter l'organisation à l'adresse suivante mozteamch@gmail.com,
- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de La MOZteam.

PROPRIÉTÉ - COPYRIGHT

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle de La MOZteam. Le naming et le logo TAUATI FERRY sont la propriété de la SNC TAUATI FERRY. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une de nos priorités absolues. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par La MOZteam.

Article III. Participation

Le TAUATI FERRY Swimrun, format XL est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2026 (né(e)s avant le 31 décembre 2008) ou plus.

Le TAUATI FERRY Swimrun format M est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2026 (né(e)s avant le 31 décembre 2008) ou plus.

Pour les athlètes mineurs le jour de la course, une autorisation parentale sera requise à l'inscription.

Pour les athlètes étrangers ne possédant pas de licence polynésienne, le certificat médical est obligatoire, sauf pour une licence compétition émise par une fédération affiliée à WORLD TRIATHLON ou FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON.

Le retrait du package dont la chasuble dossard est subordonné au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription en ligne soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires valides. Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide,...) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement depuis le site de La MOZteam : www.lamozteam.com ou depuis les réseaux sociaux du club facebook et instagram « swimrun.moorea ».

Chaque course est limitée à :

- Pour le TAUATI FERRY Swimrun format XL : 100 équipes maximum (dont 25 réservées pour les étrangers)
- Pour le TAUATI FERRY Swimrun format M : 125 équipes maximum (dont 25 réservées pour les étrangers)

ATTENTION : L'inscription de l'équipe n'est validée qu'une fois le paiement effectué ET les documents validés par La MOZteam. Pas de faux certificats ou de documents illisibles : ils seront refusés et l'équipe perdra sa priorité. Dossier complet + Paiement = le saut du Ferry !

Tous les modèles de documents sont disponibles sur le site www.lamozteam.com

La date limite pour s'inscrire est le 24 avril 2026 à 23h59 (Heure locale Tahiti), sauf si le nombre maximum d'équipe est atteint avant.

ASSURANCE AITA PE'APE'A

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si l'équipe souhaite passer **sur un format inférieur**, (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si l'équipe décide de passer **sur un format supérieur**, (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après l'inscription validée (dossier complet et paiement), aucune demande de report sur une autre édition, d'annulation et de remboursement ne sera prise en compte.

Attention, il est tout de même possible de souscrire à une **assurance** dont les conditions sont décrites ci-dessous. Elle ne coûte que 2.000 cfp par équipe (1.000 xpf par athlète) mais ne peut être souscrite que par le capitaine de l'équipe lors du remplissage du formulaire d'inscription.

Assurance Aita Pe'a pe'a

souscrite par le capitaine, 2.000 XPF pour l'équipe

	SANS	AVEC
Entre le 24/09/25 et le 24/4/26		
Report sur une autre édition	X	X
Remboursement si annulation	X	😊
Remplacement d'un des membres d'une équipe	😊	😊
Entre le 25/4/26 et jusqu'au 17/5/26		
Remplacement d'un des membres d'une équipe	X	😊
Remboursement si annulation	X	😊

Elle permet de se faire rembourser son inscription même après la date de clôture et ce jusqu'à 1 semaine avant le jour J et de réaliser un échange de binôme.

Après le 24 avril, date de clôture des inscriptions, un athlète issu d'une équipe annulée (avec ou sans assurance) devra repayer son inscription si il venait à compléter une autre équipe existante dont un membre s'est désisté.

Selon l'engouement, une liste d'attente sera créée. Si une équipe doit annuler, la première équipe de la liste d'attente se verra proposer la place libérée.

En aucun cas l'athlète qui annule (assuré ou non) ne pourra récupérer le contenu de son pack de course.

La demande d'annulation doit être effectuée en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : mozteamch@gmail.com

PACKAGE & TARIFS

Le contenu des packages de course et les tarifs sont consultables et seront disponibles sur le site de La MOZteam à l'adresse suivante : www.lamozteam.com

Pour les non-licenciés à la Fédération Tahitienne de Triathlon, aux tarifs seront ajoutés **1.500 XPF pour le format XL** et **750 XPF pour le format M** en guise de licence journalière.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les non-licenciés à la Fédération Tahitienne de Triathlon, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition** ». La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de 50 ans et plus. Le modèle de CM est disponible en téléchargement sur le site www.lamozteam.com

Article IV. Programme

Les distances et horaires prévisionnels inscrits au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité de course à tout moment pour le bon déroulement des compétitions.

7h00	Remise des packs de course et émargement électronique à la gare maritime de Vaiare, Moorea.
8h25	Croisière avec le TAUATI FERRY vers la zone de départ en baie de Cook
9h30	Départ de l'épreuve

Le retrait des packages et le briefing de course sont obligatoires. La présentation des pièces d'identité (sur téléphone ou photocopie) de chaque athlète de l'équipe est obligatoire. Les deux participants doivent être présents

ensemble au moment du retrait des dossards pour valider leur émargement. Le briefing sera fait à bord du TAUATI FERRY durant la croisière.

Article V. Déroulement de l'épreuve – Parcours

Les deux formats du TAUATI FERRY Swimrun sont des épreuves réservées aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Les courses se déroulent en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).

Les équipes n'ayant pas passé ces points de contrôle à un horaire précis seront pointées et mis hors course. Les équipes devront rejoindre le village de course à Temae par leurs propres moyens ou accompagnés des officiels de course si disponibles.

Les équipes qui ne respecteraient pas ce point du règlement (ex : forcer le passage à la mise à l'eau) se verront disqualifiées automatiquement. Les équipes mises hors course (cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

Les éléments du parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

Le départ s'effectuera après un saut depuis le TAUATI FERRY, depuis une zone de départ dans l'eau, après une croisière entre Vaiare et la baie de Cook. Il faudra que chacun ait son matériel prêt et respecte les horaires pour ne pas rater l'embarquement. Un athlète ne montant pas dans le FERRY sera considéré comme DNS (Do Not Start) et l'équipe entière sera disqualifiée.

Parcours du TAUATI FERRY Swimrun format XL*

Le parcours est disponible sur le site. La distance est d'environ 40km.

Le départ se fera dans la baie de Cook à Paopao. L'épreuve commence par une section de natation.

Des cut-off permettront d'assurer la sécurité des athlètes et éviteront que les derniers ne se trouvent en difficulté, de nuit, sur la fin du parcours. Lors des cut-off, une équipe de bénévoles ainsi qu'un arbitre sera en place afin de faire appliquer ce point du règlement. Les informations sur les cut-off sont publiées sur le site du club.

* La MOZteam se réserve le droit de vous surprendre en apportant des nouveautés chaque année.

Parcours du TAUATI FERRY Swimrun format M*

Le parcours est disponible sur le site. La distance est d'environ 20km.

Le départ se fera dans la baie de Cook à Paopao. L'épreuve commence par une section de natation.

Des cut-off permettront d'assurer la sécurité des athlètes et éviteront que les derniers ne se trouvent en difficulté, de nuit, sur la fin du parcours. Lors des cut-off, une équipe de bénévoles ainsi qu'un arbitre sera en place afin de faire appliquer ce point du règlement. Les informations sur les cut-off sont publiées sur le site du club.

* La MOZteam se réserve le droit de vous surprendre en apportant des nouveautés chaque année.

ARBITRAGE

L'évènement est organisé sous l'égide de la FTTri. Pour ce fait, l'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTri, téléchargeable sur le site de la Fédération Tahitienne de Triathlon.

SECURITE

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecins et Secouristes (FPPC), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de bateaux, de véhicules d'intervention et d'ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition (casques audio, écouteurs bluetooth, ...). Il est également interdit de transporter une caméra vidéo.

RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Une équipe est tenue de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe aux athlètes de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes et points de contrôles sont placés le long du parcours et permettront de s'assurer du respect du parcours par toutes les équipes.

Les binômes doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute équipe ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final.

Tout équipier coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'équipe ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait la disqualification sera prononcée.

DISTANCES MAXIMALES ENTRE DEUX EQUIPIERS

Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 50m sur terre et de 10m dans l'eau. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

DEPASSEMENT

Les équipes se faisant dépasser doivent céder le passage aux équipes les rattrapant. Les athlètes doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité de l'équipe la plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant à la première demande, en se serrant sur un côté quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux équipes essaient de prendre la tête, les premiers athlètes n'ont pas à céder leurs positions à leur poursuivant. Toutefois, une équipe ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'une autre équipe.

RAVITAILLEMENTS

Des points de ravitaillements seront déployés le long du parcours. Ils sont indiqués sur les cartes des différents parcours et consultables sur le site internet www.lamozteam.com.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

DROP ZONES

Des drops zones seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritrus plastiques, gels, ... **uniquement dans ces zones dédiées**. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritrus sur le parcours sera disqualifié.

ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours. Toutefois, une entre-aide limitée de la part d'une autre équipe concourant dans la même épreuve est tolérée. **Toute assistance ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraîneraient une disqualification.**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Le matériel que possède chaque athlète doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par athlète :

- Chaussures de sport
- Chasuble numérotée (fournie par l'organisateur)
- Bonnet (fourni par l'organisateur)

Matériel autorisé / conseillé :

- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera validé en tenant dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier s'ils respectent les normes du règlement.
- Lunettes de natation
- Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pool-buoy lors de la natation

Matériel interdit :

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur (ne respectant pas les dimensions : 40x30x20cm) sont interdits.

TENUES

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°, ce qui est quasi impossible en Polynésie aux îles du Vent. Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit, à l'exception d'une « speed suit ». Seul le port du maillot de bain ou d'une tri fonction est autorisé.

Les chasubles et les bonnets doivent être portées de façon adéquate et permanente. Il est interdit de les couper, de les détériorer sous peine de disqualification. Le bonnet peut être retiré uniquement sur les portions de course à pied, en revanche la chasuble doit être portée de façon visible en permanence, sous peine de disqualification.

CAS DES ABANDONS

En cas d'abandon d'un des membres d'une équipe, celle-ci est automatiquement mise hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche. Un participant dont le binôme abandonne doit également abandonner pour des questions de sécurité.

Il est interdit de continuer seul sans son binôme.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de course, du président de La MOZteam ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article VI. Assurance

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par la société Generali police n° 58228666D agréée par la Fédération Tahitienne de Triathlon. Les participants bénéficient des garanties en responsabilité civile liées à leurs licences fédérales ou journalières.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé, ou par un matériel en mauvais état.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

La MOZteam conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours. Il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

La cession du dossard est strictement interdite (ici la chasuble). En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de participer sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Sa responsabilité pourra être recherchée.

Article VII. Sécurité / assistance

En cas de besoin/aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation. Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files,

l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course à tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas, l'équipe est mise hors course.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'athlète doit prévenir un poste de contrôle. Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée des épreuves.

Article VIII. Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des athlètes de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

Ce qui suit est un résumé des violations et sanctions les plus courantes des règles de compétition et n'en constitue pas une liste exhaustive. Chaque athlète est responsable de connaître et de comprendre les règles de cette course.

Violations	Pénalités
Absence de chasuble (dossard) durant la compétition (entre le départ et l'arrivée)	Disqualification
Absence au départ d'un équipement obligatoire	Disqualification
Absence à l'arrivée d'un équipement obligatoire	15 minutes de pénalité par équipement
Puce de chronométrage et/ou traceur GPS non retournés	10.000Fcfp
Abandon intentionnel de matériel ou déchets	Disqualification
Jeter des déchets par négligence	15 minutes de pénalité, si récidive, disqualification
Non-respect des distance maximales d'éloignement entre équipier	5 minutes de pénalité, si récidive, disqualification
Assistance technique extérieure	Disqualification
Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif	Disqualification
Non-respect du parcours	Pénalités en temps adaptée, voire disqualification
Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut-off)	Disqualification

Les courses sont soumises à un arbitrage fédéral selon les niveaux ci-après :

- **Avertissement verbal / coup de sifflet** : La faute est sur le point d'être commise
- **Carton jaune** : Infligé par suite d'un manquement à certaines règles. Il correspond à un avertissement et est surtout utilisé pour remettre en conformité l'athlète. Le plus souvent il est signifié par un "stop & go" : l'arbitre annonce "stop" et présente la raison de la sanction. Puis il prononce "go" signifiant que l'athlète peut repartir quand ce dernier a rectifié le tir.
- **Carton rouge** : La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Article IX. Récompenses

Chaque athlète franchissant la ligne d'arrivée dans les limites des temps imposées recevra une médaille « Finisher » qui peut se transformer en sous bock pour y poser sa boisson fraîche préférée.

Seront récompensées sur les podiums du TAUATI FERRY Swimrun format XL :

- Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
- Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch,
- Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,

Les 1ers de chaque catégorie recevront un billet d'avion AIRCALIN et une inscription gratuite pour aller participer au swimrun de Yaté en Nouvelle Calédonie.

Seront récompensées sur les podiums du TAUATI FERRY Swimrun format M :

- Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
- Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch,
- Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,

Article X. Réclamation

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution du montant de l'inscription. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par La MOZteam pour le développement du sport à Moorea.